

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « Solidarité, politique de la ville,  
enfance, petite enfance »

séance du 28 septembre 2009  
séance du 8 septembre 2009

## 22 Soutien à l'emploi associatif – Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M MONTES

Pouvoir à : M.BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

29

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Le Centre d'Information et de Médiation Sociale créé en 2000 a développé des activités indispensables en direction des populations creilloises les plus fragiles socialement en visant l'autonomie des personnes. En 2008, 2120 femmes et 818 hommes ont été reçus pour une demande d'accompagnement ou de participation à une activité. Compte-tenu des besoins et de l'intérêt grandissant des personnes ciblées, cette association est employeur d'une dizaine de salariés et a jusqu'ici bénéficié de dispositifs d'aide à l'emploi mis en œuvre par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général. La diminution de ces aides met en péril la pérennité des actions entreprises et compromet l'emploi d'un certain nombre d'intervenants. Sans nous substituer au partenaire qui se désengage, la ville entend participer au soutien financier de ces emplois, à hauteur de 3000€ comme elle l'a déjà décidé pour d'autres associations comme « Femmes Sans Frontière » et le «COVAL».

Vous êtes appelés à voter.



C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Solidarité, Politique de la ville, Enfance, Petite Enfance » en date du 8 septembre 2009  
Considérant qu'il est important de défendre et reconnaître l'utilité des actions mises en œuvre par le C.I.M.S.  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39                      Pour : 39                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1er :**

d'attribuer à l'association C.I.M.S. une aide de 3 000 euros pour le soutien à l'emploi associatif pour l'année 2009

**Article 2 :**

d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**02 OCT. 2009**

Affiché le :

**02 OCT. 2009**

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 2.10.09 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rainy

